1. INTRODUCTION ET CARTE DE RÉFÉRENCE 2

2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE 4
2.1 Structure de la population par âge et par sexe 4
2.2 Composition des ménages 5
2.3 Multiculturalité 9

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES 11
3.1 Revenu moyen et médian 11
3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement 12

4. SANTÉ MATERNO INFANTILE 15

5. MORTALITÉ 17
5.1 Causes de mortalité tout âge 17
5.2 Mortalité prématurée 19

6. SANTÉ PERÇUE 21

7. ANNEXE 22
7.1 Définitions et abréviations 22
7.2 Repères méthodologiques 22

Ook beschikbaar in het Nederlands.

Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale

Fiche n°7

Commune de Forest

Edition 2006/1

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Commission communautaire commune
Avenue Louise 183, 1050 Bruxelles • Tél : 32 2 552 0189 • Fax : 32 2 502 59 05
observat@ccc.irisnet.be • www.observatbru.be

I. INTRODUCTION ET CARTE DE RÉFÉRENCE (I)

Ce document rassemble, sous forme de fiches, les principales données sociales et de santé disponibles pour la commune de Forest.

L'objectif est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Cette fiche est complémentaire des rapports «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale, 2004», «9ème rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social (édition 2005/1)» et «Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (à paraître)», tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social www.observatbru.be.
Les commentaires des données présentées seront donc réduits au strict minimum et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces documents si vous souhaitez plus d'explications.

Afin de ne pas alourdir cette fiche, nous avons dû faire un choix dans les données présentées. Il vous est bien sûr toujours possible d'obtenir plus de détails (pour autant que les données soient disponibles) en vous adressant soit à l'organisme source, soit à l'Observatoire.

Les statistiques portent sur les données disponibles les plus récentes ou sur la période 1998-2002 en ce qui concerne les naissances et les décès. Les indicateurs sont calculés sur les personnes résidentes.

Les chiffres pour la commune de Forest sont comparés soit à la valeur moyenne pour la région bruxelloise, soit à l'étendue des valeurs existantes pour les différentes communes.

Par «région» ou «région bruxelloise», on entend la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes).

I. INTRODUCTION ET CARTE DE RÉFÉRENCE (2)

Carte 1 : Carte de référence de Forest.

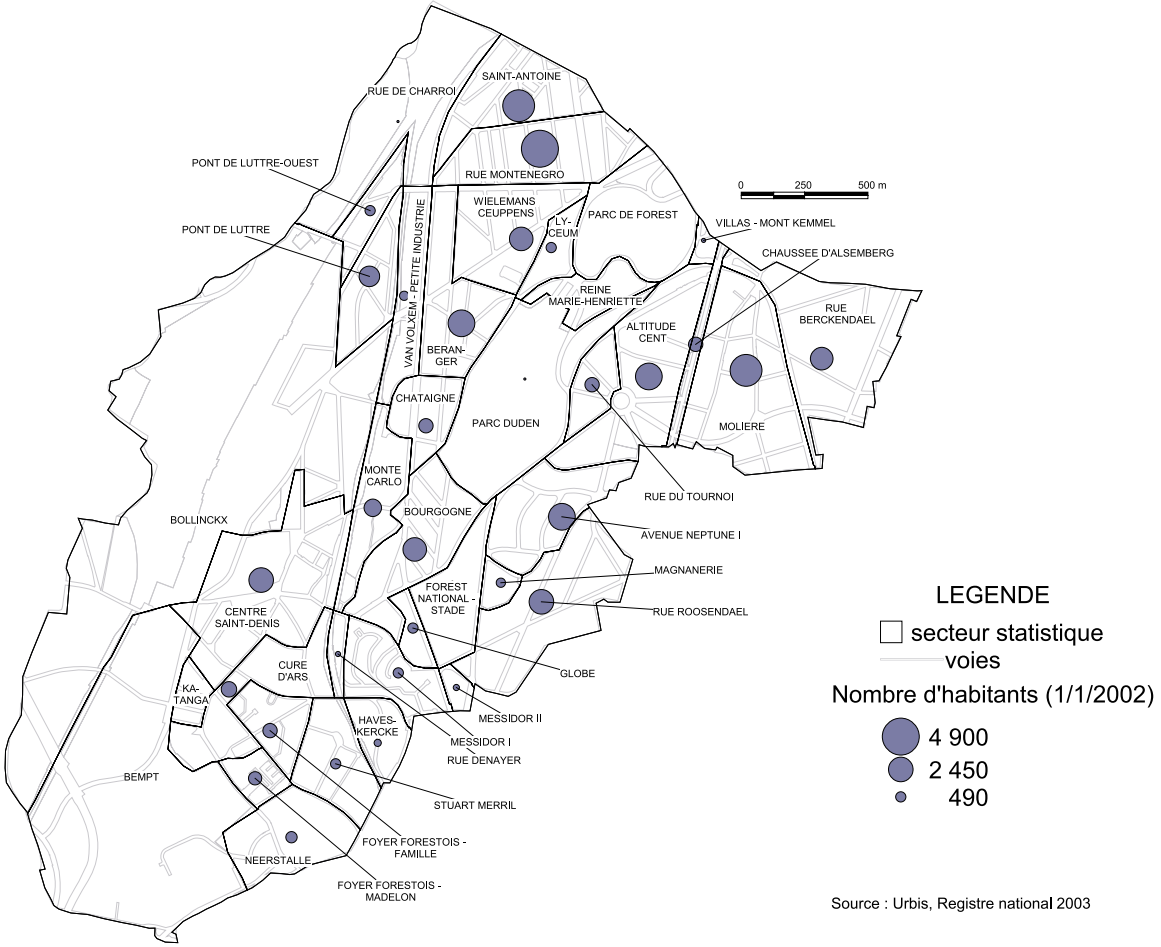

Source : Urbis, Registre national 2003

La carte ci-dessus donne un aperçu du territoire de la commune de Forest. Le plan des rues est dessiné à l'arrière-plan. Les secteurs statistiques sont indiqués par des traits épais. Les disques indiquent le nombre d'habitants par secteur. Cette carte sert de carte de référence pour les autres cartes de cette fiche, sur lesquelles sont présentées les données statistiques par secteurs.

La commune de Forest se situe au Sud-Ouest de la région, bordée par Drogenbos au Sud-Ouest, Anderlecht et Saint-Gilles au Nord, Ixelles et Uccle à l'Est. Une partie importante de son territoire est occupé par la zone industrielle de la vallée de la Senne, dont une grande partie est constituée par l'infrastructure ferroviaire et l'industrie automobile. La population se cencentre surtout dans la partie Nord (Sainte-Antoine) et à l'Est.

2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

2.1 Structure de la population par âge et par sexe

Au 1er Janvier 2004, la commune de Forest compte officiellement 47 426 habitants (22 500 hommes et 24 926 femmes) ; on dénombre également 781 personnes dans le registre d'attente. 4,7% de la population de la région bruxelloise vit à Forest.

Entre 2000 et 2004, la population a augmenté de 1871 individus soit un accroissement de 4,1%.

Figure 1 : Histogramme de la population totale à Forest au 1/1/2004.

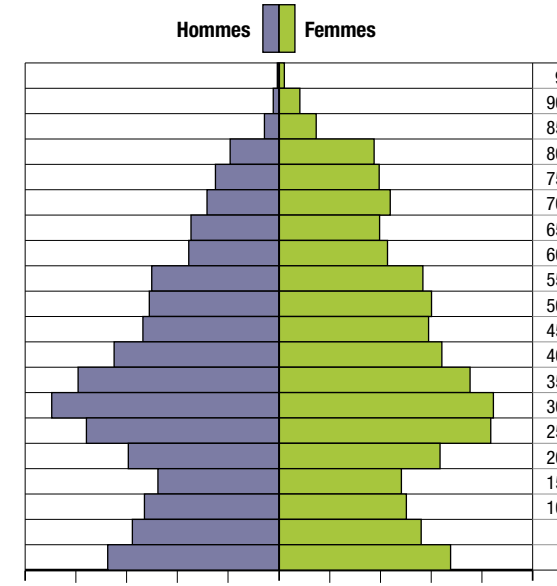

	Belges	Non-Belges	Total
95 ans +	64	2	66
90-94 ans	238	21	259
85-89 ans	461	46	507
80-84 ans	1 299	117	1 416
75-79 ans	1 412	199	1 611
70-74 ans	1 478	325	1 803
65-69 ans	1 422	434	1 856
60-64 ans	1 481	475	1 956
55-59 ans	2 098	572	2 670
50-54 ans	2 080	699	2 779
45-49 ans	1 991	822	2 813
40-44 ans	2 170	1 058	3 228
35-39 ans	2 443	1 418	3 861
30-34 ans	2 791	1 560	4 351
25-29 ans	2 565	1 418	3 983
20-24 ans	2 053	1 017	3 070
15-19 ans	1 824	573	2 397
10-14 ans	2 057	522	2 579
5-9 ans	2 323	521	2 844
0-4 ans	2 756	621	3 377

Source : INS, Registre de population.

Tableau 1 : Evolution des caractéristiques de la population à Forest et en région bruxelloise de 1998 à 2004.

	Forest			Région bruxelloise		
	1998	2001	2004	1998	2001	2004
% < 20 ans	23,2%	23,4%	23,6%	23,2%	23,5%	23,7%
% 20-64 ans	59,2%	59,9%	60,5%	59,6%	60,0%	60,7%
% 65 ans et plus	17,6%	16,8%	15,9%	17,2%	16,5%	15,6%
Indice de vieillissement (≥ 65 ans/0-19 ans)	76,1%	71,7%	67,1%	74,0%	70,5%	66,0%
Indice de dépendance (0-19 ans)+(≥ 65 ans)/(20-64 ans)	68,9%	67,0%	65,2%	67,8%	66,7%	64,8%
Indice d'intensité du vieillissement (> 80 ans/≥ 65 ans)	26,0%	25,7%	29,9%	26,3%	26,7%	29,6%

Source : INS, Registre de population.

Les caractéristiques démographiques de Forest sont très proches et évoluent de manière très similaire à celles de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.

2.2 Composition des ménages (1)

Tableau 2 : Composition des ménages au 1/1/2004 (typologie CBGS).				
	Forest		Région bruxelloise	
	Nombre de ménages	% ménages	Nombre de ménages	% ménages
Homme isolé	4 855	21,3	116 758	23,8
Femme isolée	5 732	25,1	128 990	26,3
Couple sans enfants à charge	4 069	17,8	81 891	16,7
Couple avec enfants à charge	4 942	21,7	100 993	20,6
Famille monoparentale (mère)	2 311	10,1	44 288	9,0
Famille monoparentale (père)	314	1,4	7 019	1,4
Autre type de ménage	460	2,0	8 642	1,8
Type de ménage inconnu	122	0,5	2 714	0,6
Nombre total de ménages privés	**22 805**	**100,0%**	**491 295**	**100,0%**
Ménage collectif	10		308	
Nombre total de ménages	**22 815**		**491 603**	

Source : Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS).

46,4% des ménages (1) sont des ménages d'une personne. Attention, il s'agit bien de la proportion des ménages, à ne pas confondre avec la proportion de personnes vivant seules, qui est, parmi la population adulte à Forest, de 28,5% (pour 31,3% en région bruxelloise).

64,2% des ménages au moins n'ont pas d'enfant (au moins 66,8% en Région de Bruxelles-Capitale). Environ un tiers des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. Ce sont surtout des mères avec leurs enfants, mais il y a aussi 314 pères avec enfants à Forest.

La composition des ménages diffère selon le secteur statistique. Les cartes ci-dessous donnent plus d'informations à ce propos.

(1) Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs personnes ; une personne isolée sera donc considérée comme un ménage d'une personne.

2.2 Composition des ménages (2)

Carte 2 : Proportion de ménages d'une personne par secteur statistique au 1/1/2004 à Forest.

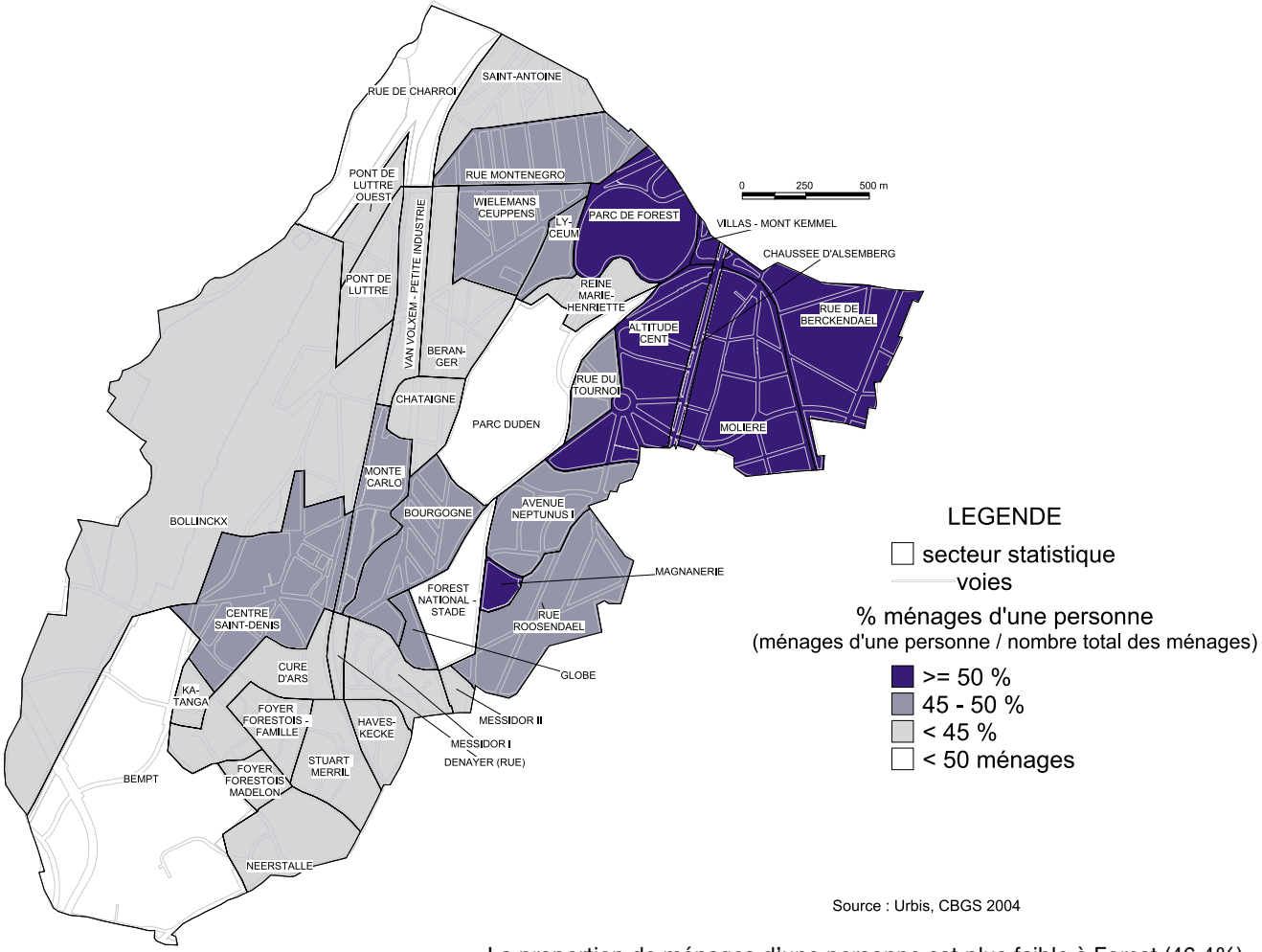

Source : Urbis, CBGS 2004

La proportion de ménages d'une personne est plus faible à Forest (46,4%) que dans l'ensemble de la région (50,0%). Dans les secteurs statistiques du Nord-Est, entre le Parc Duden et la prison, plus de la moitié des ménages sont des ménages d'une personne. La proportion de ménages d'une personne est la plus basse au «Foyer Forestois» et dans les secteurs environnant, à l'Avenue Van Volxem et dans le secteur «Sainte-Antoine».

2.2 Composition des ménages (3)

Carte 3 : Proportion des familles monoparentales par secteur statistique au 1/1/2004 à Forest.

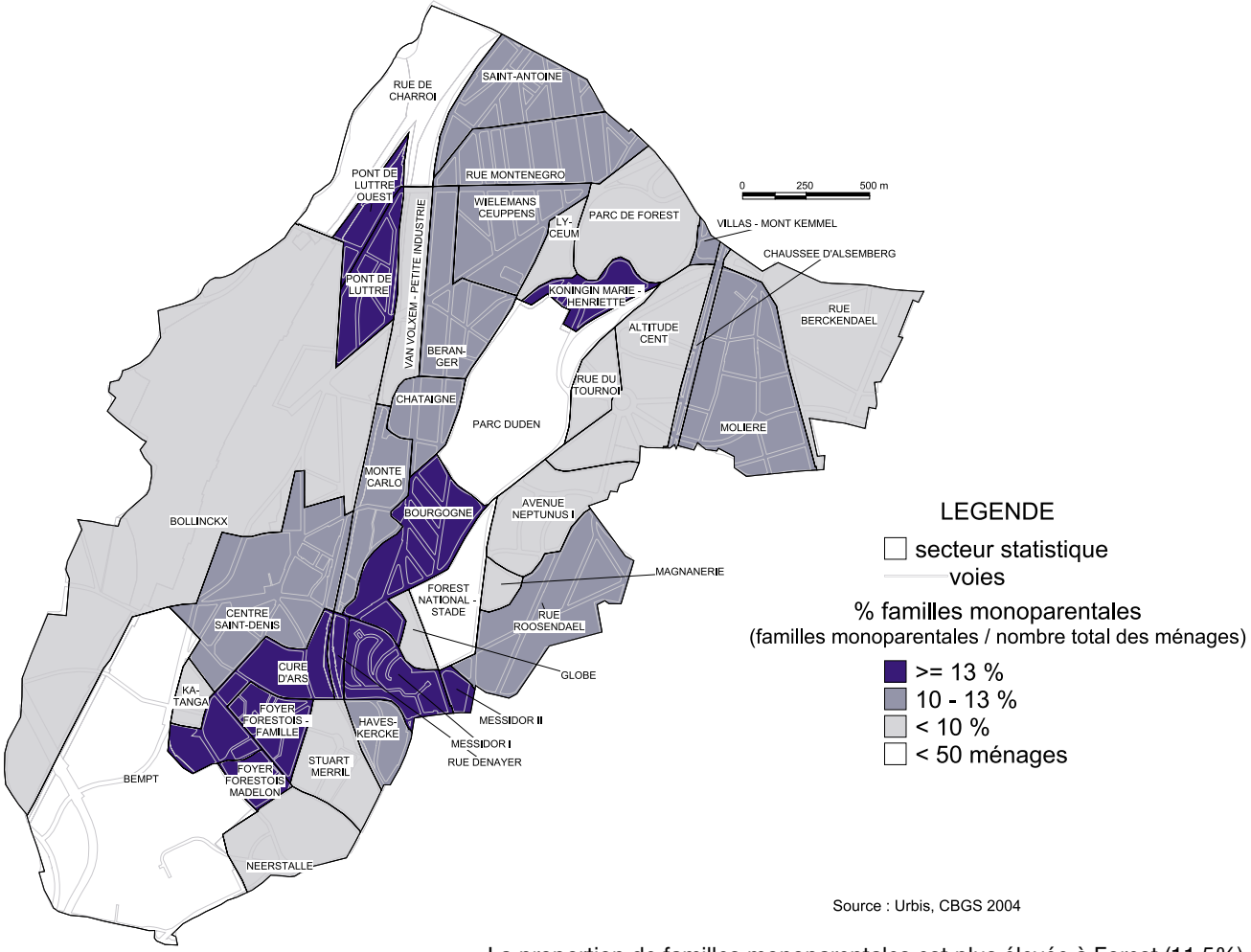

Source : Urbis, CBGS 2004

La proportion de familles monoparentales est plus élevée à Forest (11,5%) que dans l'ensemble de la région (10,4%). Cette proportion est la plus élevée dans les quartiers avec logements sociaux : «Messidor II» (29%), «Messidor I» (22%), «Foyer forestois – Famille» (21%). Elle est la plus basse dans les quartiers faiblement peuplés «Parc de Forest» (2%) et «Bollinckx» (4%).

2.2 Composition des ménages (4)

Carte 4 : Proportion de familles nombreuses (4 enfants ou plus) par secteur statistique au 1/1/2004 à Forest.

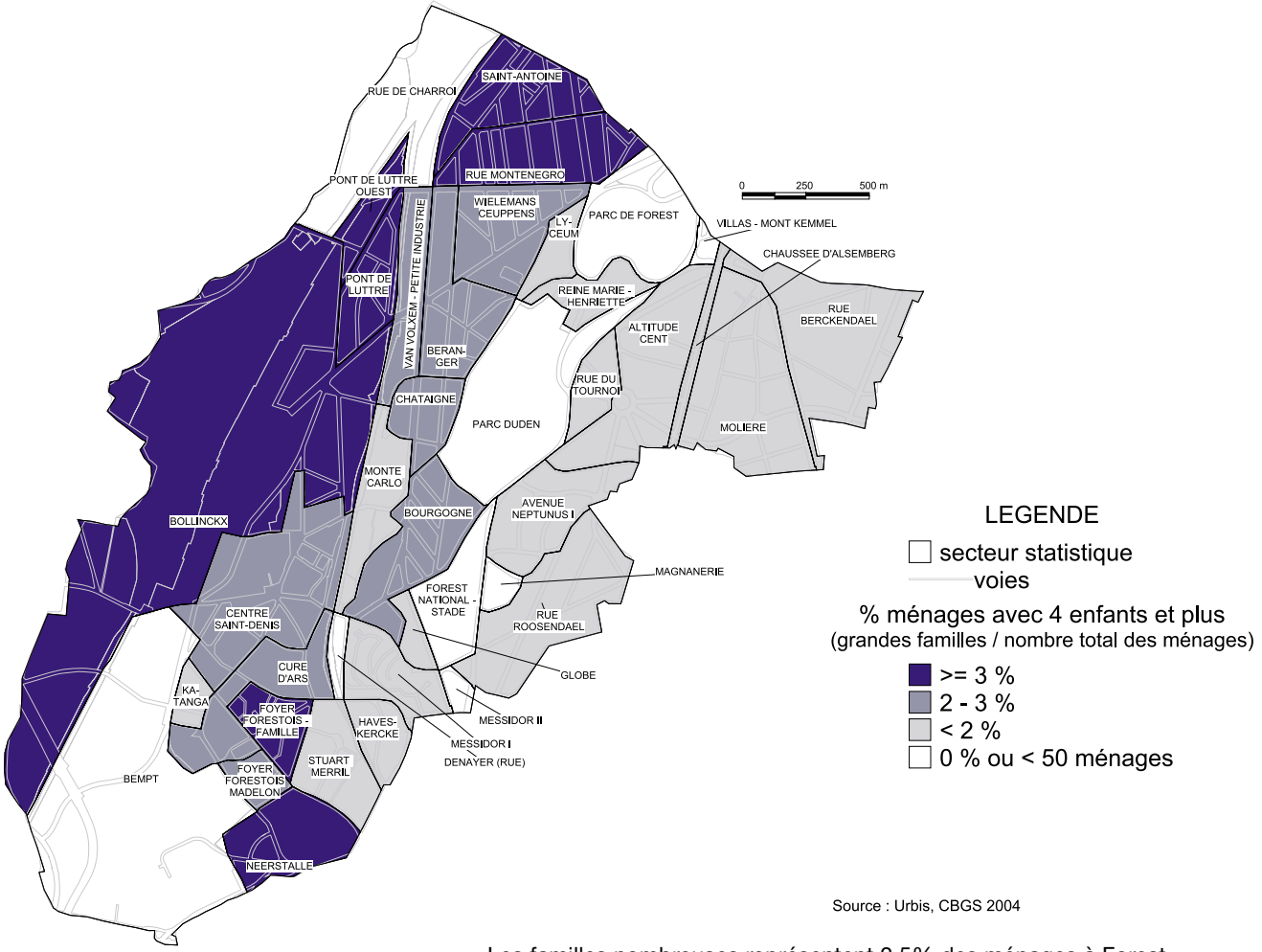

Source : Urbis, CBGS 2004

Les familles nombreuses représentent 2,5% des ménages à Forest (pour 2,6% pour l'ensemble de la région). On trouve une proportion plus importante de familles nombreuses dans le secteur «Sainte-Antoine» (7,2%), «Pont de Luttre» (6,7%) et «Pont de Luttre-Ouest» (6,2%). Dans quelques secteurs on ne trouve aucune famille nombreuse («Villas-Mont Kemmel», «Bempt», «Messidor II», «Magnanerie», «Parc de Forest» et «Rue Denayer»).

2.3 Multiculturalité (1)

Tableau 3 : Les principales nationalités à Forest et en région bruxelloise, 2004.

Commune de Forest

Nationalité	Nombre	%
Belgique	35 006	73,8
Maroc	2 430	5,1
Italie	2 149	4,5
France	1 589	3,4
Espagne	1 385	2,9
Portugal	1 305	2,8
Grèce	465	1,0
Pologne	274	0,6
Congo	271	0,6
Royaume Uni	233	0,5
Allemagne	172	0,4
Autres	2 147	4,5
TOTAL	**47 426**	**100,0%**

Région bruxelloise

Nationalité	Nombre	%
Belgique	736 448	73,7
Maroc	41 987	4,2
France	39 138	3,9
Italie	27 953	2,8
Espagne	20 428	2,0
Portugal	15 958	1,6
Turquie	11 595	1,2
Royaume Uni	9 230	0,9
Grèce	8 922	0,9
Allemagne	7 778	0,8
Congo	7 269	0,7
Autres	73 193	7,3
TOTAL	**999 899**	**100,0%**

Source: INS, Registre de population.

En 2004, 26,2% de la population de la commune de Forest est de nationalité non belge (2), ce qui est semblable à la moyenne de la région bruxelloise (26,3%).

(2) Il s'agit de la nationalité et non de l'origine.

2.3 Multiculturalité (2)

Figure 2 : Distribution de la population non belge à Forest et en région bruxelloise au 1/01/2004.

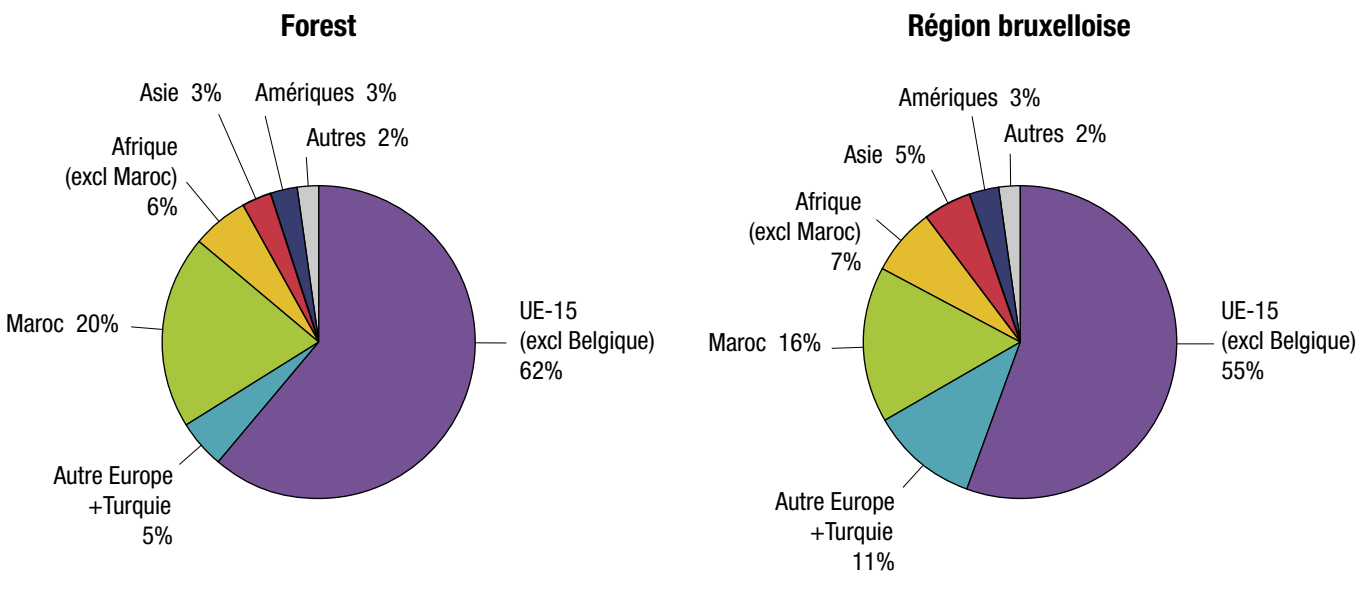

Source : INS, Registre de popoulation

Tant à Forest (61,6%) que pour la totalité de la région (55,1%), la majorité de la population non belge provient des 15 pays de l'Union européenne (3).

Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est la communauté marocaine (19,6% des non-Belges, 5,1% de la population totale) suivie par les Italiens (17,3% des non-Belges), les Français (12,8% des non-Belges), les Espagnols (11,2% des non-Belges) et les Portugais(10,5% des non-Belges).

(3) Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

3.1 Revenu moyen et médian

À Forest, les revenus moyens et médians sont inférieurs à ceux de la Région de Bruxelles-Capitale et du reste du pays. Il existe des différences au sein de la commune même. Les revenus médians les plus faibles se retrouvent dans les secteurs statistiques de la zone industrielle autour des voies de chemin de fer dans l'Ouest de la commune. Les revenus médians les plus élevés se retrouvent dans les quartiers situés dans le haut de la commune, près de parcs : «Stuart Merril» (23 824 €) dans le Sud, à la limite d'Uccle près du Parc Brel, «Reine Marie-Henriette» (23 741 €) au Parc Duden.

Tableau 4 : Revenu moyen et médian en euros et par an, par déclaration d'impôts (revenus 2002, déclaration 2003).

	Revenu moyen par déclaration	Revenu médian par déclaration
Belgique	24 621 €	18 914 €
Région de Bruxelles-Capitale	23 776 €	17 588 €
Forest	22 275 €	16 807 €

Source : Statistiques fiscales, INS.

Carte 5 : Revenu médian par secteur statistique à Forest (revenus 2002, déclaration 2003).

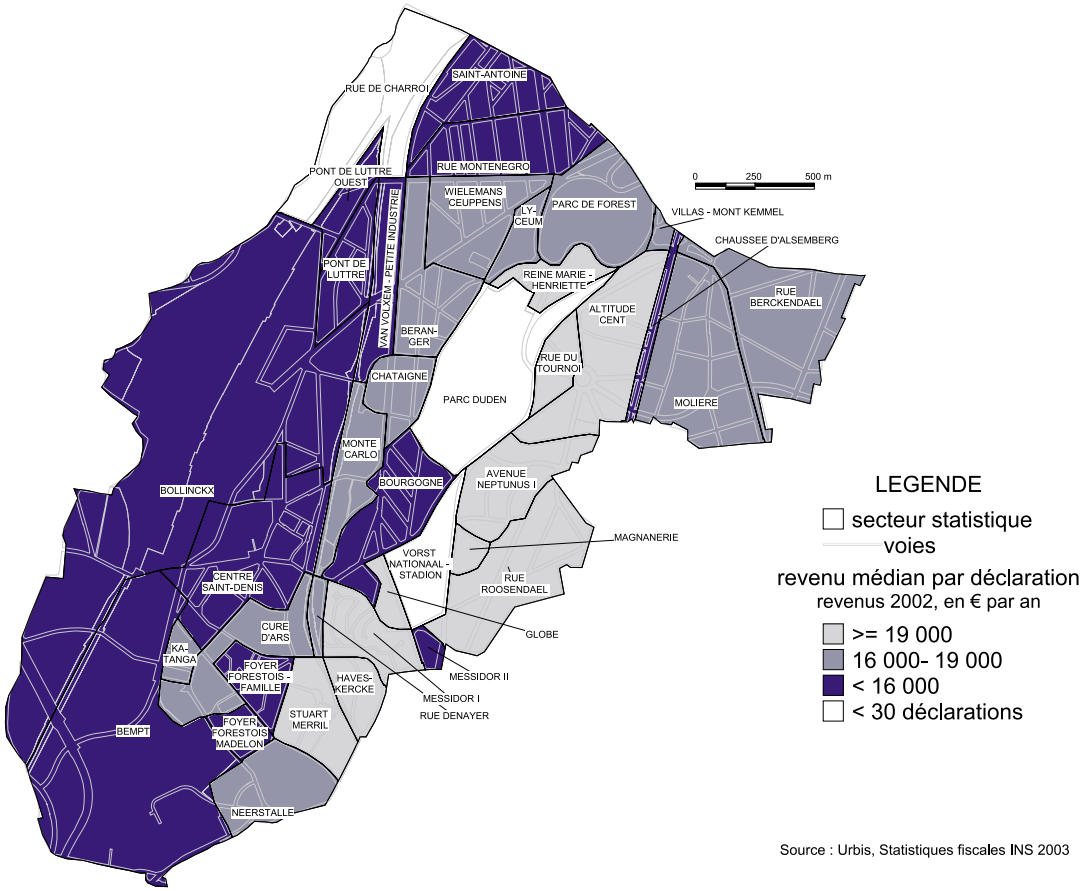

Source : Urbis, Statistiques fiscales INS 2003

3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (1)

Pour toutes les catégories, sauf «CPAS», Forest compte environ autant de bénéficiaires de l'intervention majorée que la moyenne de la région.

Tableau 5 : Nombre de contribuables bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie au 1/1/2004 à Forest.

	Forest		Région bruxelloise	
	Bénéficiaires	**Proportion de population majeure**	**Bénéficiaires**	**Proportion de population majeure**
VIPO	2 165	5,8%	40 962	5,2%
CPAS	492	1,3%	18 841	2,4%
GRAPA ou rente majorée	436	1,2%	9 617	1,2%
Allocation pour handicapé	647	1,7%	13 493	1,7%
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an	485	1,3%	9 055	1,2%
Nombre total de bénéficiaires	**4 225**	**11,4%**	**91 968**	**11,7%**
Population majeure (> 18 ans)	37 222		784 988	

Source: Banque Carrefour de Sécurité Sociale.

Figure 3 : Evolution du nombre de contribuables habitant Forest bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie (2001-2004).

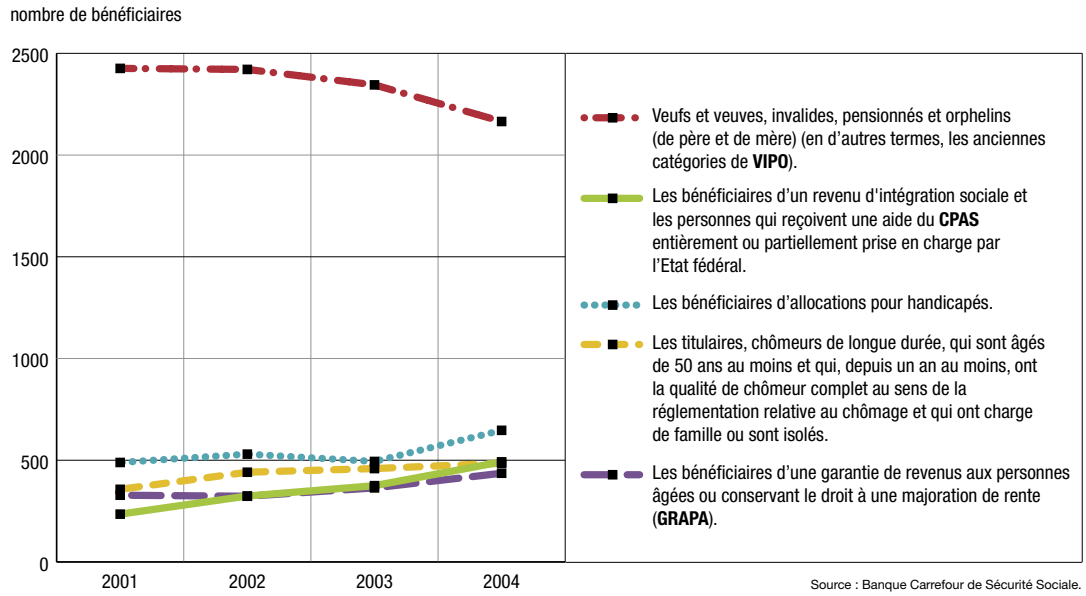

Source : Banque Carrefour de Sécurité Sociale.

À l'exception des VIPO, la part de toutes les catégories augmente entre 2001 et 2004, tant à Forest que dans la région bruxelloise.

3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (2)

Tableau 6 : Nombre de personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement à Forest et en région bruxelloise au 1/1/2004, par tranche d'âge.

Nombre de bénéficiaires au 1er Janvier 2004	Forest		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	**4 063**	**100,0%**	**89 537**	**100,0%**
CPAS : RIS ou équivalent RIS	222	5,5	6 118	6,8
Chômeurs Complets Indemnisés (CCI)	400	9,8	9 447	10,6
Allocation pour handicapé	27	0,7	477	0,5
Nombre total de jeunes bénéficiaires d'une allocation	649	16,0	16 042	17,9
Population active (18-64 ans)	**29 704**	**100,0%**	**628 573**	**100,0%**
CPAS : RIS ou équivalent RIS	780	2,6	25 201	4,0
Chômeurs Complets Indemnisés (CCI)	3122	10,5	63 016	10,0
Allocation pour handicapé	543	1,8	10 845	1,7
Nombre de personnes de population active bénéficiaires d'une allocation	4445	15,0	99 062	15,8
Personnes âgées (≥ 65 ans)	**7 518**	**100,0%**	**156 415**	**100,0%**
GRAPA*	527	7,0	11 857	7,6
Allocation pour handicapé > 65 ans	304	4,0	6 637	4,2
Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une allocation	831	11,1	18 494	11,8

** sont inclues également dans ce chiffre les personnes âgées avec revenu garanti maintenu.*

Sources: SPP Intégration Sociale, ORBEM, SPF Sécurité Sociale, Office National des Pensions.

1/7ème de la population active et un jeune sur 6 vit d'une allocation de remplacement à Forest. La proportion de la population qui vit d'un revenu minimum d'insertion ou d'une allocation de remplacement à Forest est comparable à l'ensemble de la région. Une personne âgée sur 9 bénéficie d'une garantie de revenu ou d'une allocation d'invalidité.

3.2 Personnes vivant avec un revenu minimum ou de remplacement (3)

Figure 4 : Durée du chômage à Forest et en région bruxelloise au 1/01/2004.

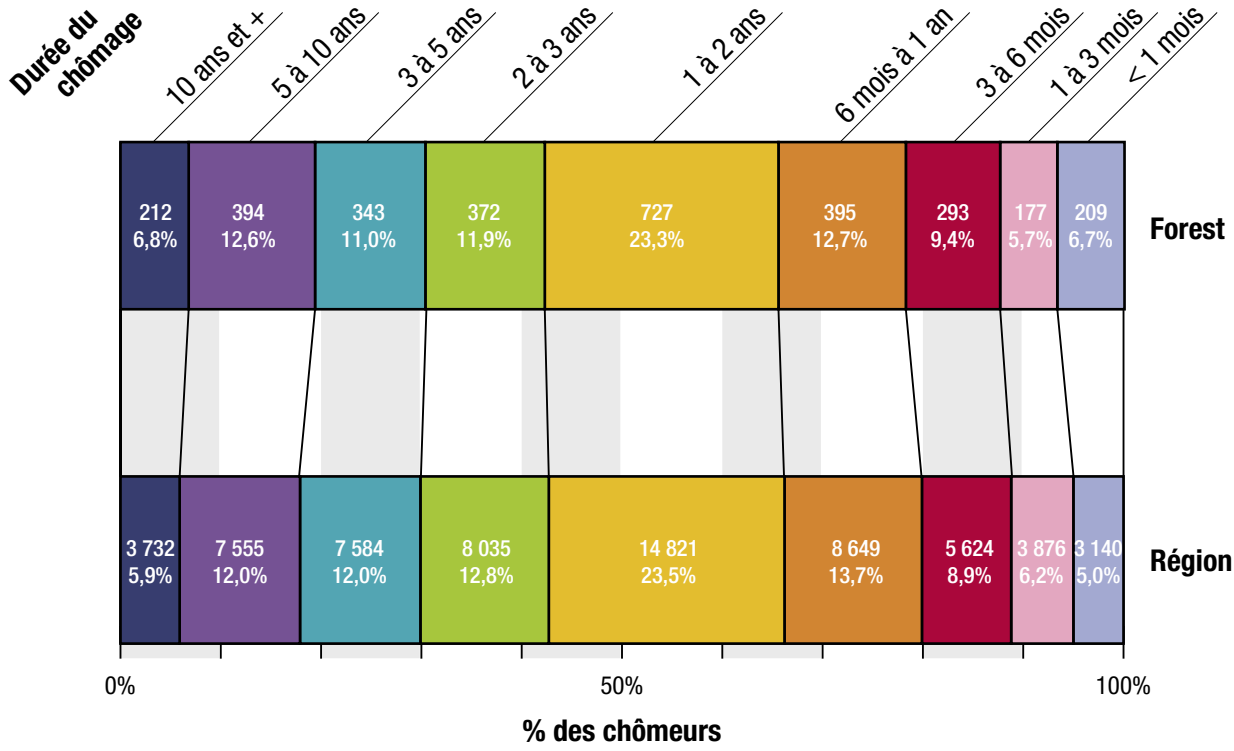

Source : Office Régional Bruxellois de l'Emploi ORBEM, 1/1/2004.

Pour beaucoup de personnes, l'allocation de chômage n'est pas une solution temporaire, mais une situation persistante. 42% des chômeurs sont sans emploi depuis au moins 2 ans à Forest (versus 43% dans la Région de Bruxelles-Capitale). 66% n'ont pas d'emploi depuis au moins un an (% semblable à celui de la Région de Bruxelles-Capitale).

4. SANTÉ MATERNO INFANTILE (I)

Pour l'année 2003, le taux de natalité est de 16,2‰ à Forest versus 14,8‰ pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale (données du Registre National).

Selon les données des bulletins statistiques de naissance, 3 560 naissances ont été enregistrées de mères résidentes dans la commune de Forest entre 1998 et 2002.

Tableau 7 : Caractéristiques des naissances et des mères résidentes à Forest et en région bruxelloise (période 1998-2002).

	Nombre Forest	% Forest*	% Région*	Minimum et maximum parmi les 19 communes
Naissances multiples	97	**2,7**	3,5	2,7 - 5,5
Césariennes	529	14,9	14,9	13,7 - 17,4
Accouchements induits	984	**30,6**	27,4	23,3 - 31,9
Prématurés (< 37 sem.)	201	6,5	7,1	5,8 - 8,2
Grands prématurés (< 32 sem.)	29	0,9	1,1	0,4 - 1,6
Petits poids (< 2500g)	204	6,3	7,0	5,8 - 7,9
Naissances dans famille sans revenu du travail	725	**22,0**	25,4	5,3 - 42,9
Mères isolées	519	14,8	15,4	9,0 - 18,4
Mères < 20 ans	90	**2,5**	3,3	1,0 - 6,4
Mères ≥ 40 ans	120	3,4	3,2	2,1 - 4,7

** Pour 100 naissances totales ou vivantes (prématurés, petit poids de naissance).*
Les chiffres en gras indiquent une différence statistiquement significative par rapport à la région.

Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

4. SANTÉ MATERNO INFANTILE (2)

Tableau 8 : Mortalité périnatale, foeto-infantile et infantile parmi les naissances de mères résidentes à Forest et en région bruxelloise (période 1998-2002).

	Nombre Forest	Forest pour 1000 naissances	Région pour 1000 naissances	Minimum et maximum parmi les 19 communes
Mortalité périnatale (4)	27	7,6	7,1	2,4 - 9,7
Mortalité infantile (5)	13	3,7	5,1	2,0 - 6,3
Mortalité foeto-infantile (6)	30	8,4	10,0	4,8 - 13,1

Les chiffres en gras indiquent une différence statistiquement significative par rapport à la région.

Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

La proportion de bébés nés dans un ménage sans revenu du travail est légèrement plus faible à Forest que dans l'ensemble de la région. Il en est de même pour la proportion de nouveau-nés de mères de moins de 20 ans.

Les valeurs des autres indicateurs sociaux et démographiques pour la commune de Forest sont semblables aux valeurs moyennes régionales bruxelloises.

Forest se démarque par la proportion de naissances multiples la plus faible des 19 communes de la région.

Le taux d'induction de l'accouchement est particulièrement élevé. Forest présente un des trois taux d'induction les plus élevés des communes de la région. Le taux de césarienne, par contre, est équivalent au taux de césarienne régional.

Les valeurs des autres indicateurs de santé périnatale et infantile de la commune de Forest sont compatibles avec les valeurs moyennes de la région.

(4) Décès avant la naissance, à partir de la 22ème semaine de gestation ou de 500g, ou au cours de la première semaine de vie (0-6 jours révolus) pour 1000 naissances totales.

(5) Décès entre la naissance et l'âge de un an (0-364 jours révolus) pour 1000 naissances vivantes.

(6) Décès entre la 22ème semaine de grossesse et la naissance (critère en vigueur depuis 1999, auparavant 28 semaines de gestation ou 1000g) ou au cours de la première année de vie pour 1000 naissances totales.

5. MORTALITÉ

Au cours de la période 1998-2002, on a enregistré 2270 décès de résidents de Forest.

À Forest, le taux de mortalité pour la période 1998-2002, est de 9,9‰ pour les hommes et de 9,8‰ pour les femmes. (Source : Bulletins statistiques de décès)

Après standardisation pour l'âge, ces taux sont semblables à ceux observés pour l'ensemble de la région.

5.1 Causes de mortalité tout âge (1)

Tableau 9 : Principales causes de mortalité tout âge à Forest, période 1998-2002 et comparaison avec la Région de Bruxelles-Capitale après standardisation pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Maladies cardiovasculaires	359	329,9	- 3%	415	341,8	**- 14%**
Cancers	284	261,0	- 11%	260	214,5	- 8%
Maladies de l'appareil respiratoire	149	136,9	+ 3%	143	117,8	+ 7%
Maladies de l'appareil digestif	58	53,3	+ 2%	77	63,4	+ 20%
Causes externeS total	62	57,0	- 23%	59	48,6	- 11%
dont accidents	22	20,2	**- 47%**	41	33,8	- 10%
suicides	32	29,4	+ 11%	11	-	-

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

Le tableau des principales causes de décès montre que, par rapport à l'ensemble de la région et après standardisation pour l'âge, on n'observe pas de différences significatives pour la plupart des grandes causes de décès. Seule la mortalité liée aux maladies cardiovasculaires pour les femmes et la mortalité par accident pour les hommes sont significativement plus faibles pour les personnes résidant à Forest.

5.1 Causes de mortalité tout âge (2)

Figure 5 : Répartition des principales causes de décès par sexe, Forest 1998-2002.

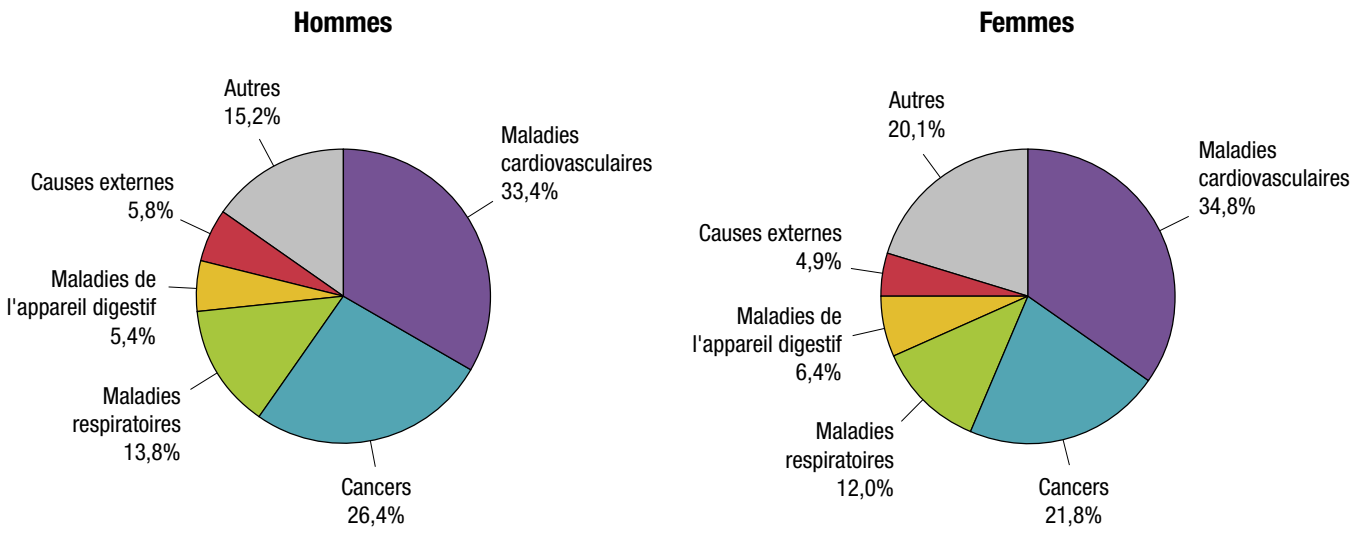

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

Les principales causes de mortalité sont les mêmes que pour l'ensemble de la région.

La proportion de décès par maladies cardio-vasculaires chez les femmes s'explique par le fait qu'elles sont plus âgées au moment du décès.

5.2 Mortalité prématurée (1)

Figure 6 : Taux de mortalité par âge (pour 100 000 habitants), comparaison avec l'ensemble de la région.

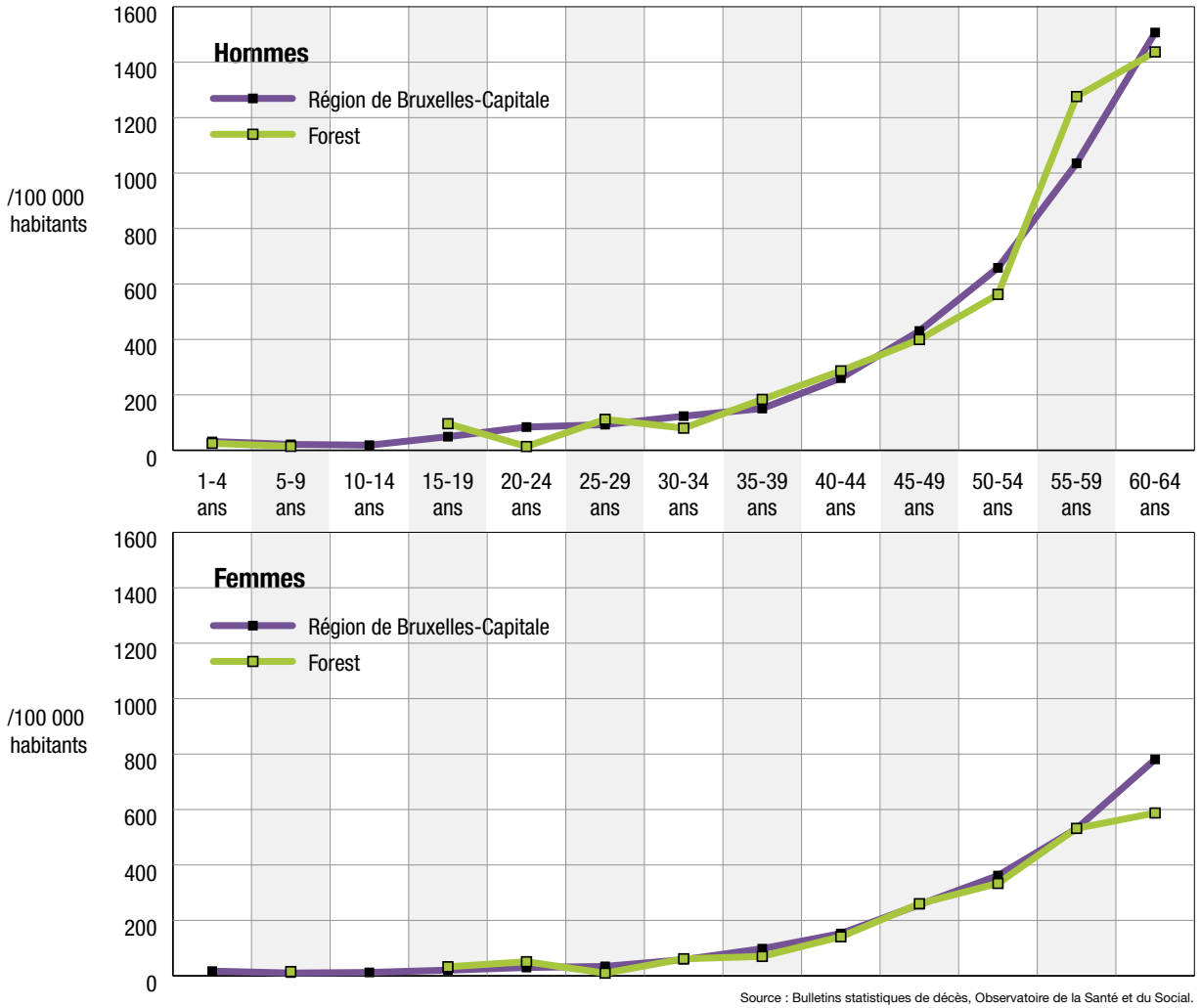

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

À Forest le taux de mortalité prématurée (avant l'âge de 65 ans) est de 2,8 pour 1000 hommes et 1,4 pour 1000 femmes. Après standardisation pour l'âge, le taux de mortalité prématuré est semblable à celui de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale, tant pour les hommes que pour les femmes.

5.2 Mortalité prématurée (2)

Les principales causes de mortalité avant l'âge de 65 ans sont présentées ci-dessous. Seules les causes pour lesquelles au moins 20 décès ont été enregistrés au cours de la période 1998-2002 sont présentées.

Tableau 10 : Principales causes de décès prématurés à Forest et comparaison avec la Région de Bruxelles-Capitale après standardisation pour l'âge.

	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Hommes			
Cardiopathies ischémiques	38	40,3	+ 30%
Cancer du poumon et larynx	26	27,6	- 17%
Suicide	26	27,6	+ 18%

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

Etant donné le petit nombre de décès prématurés enregistrés à Forest au cours de la période 1998-2002, il n'est pas possible de présenter les principales causes de mortalité prématurées pour les femmes (7). Chez les femmes, les principales causes de décès prématurés sont le cancer du sein (16 décès), l'alcool (8 décès) et le suicide (8 décès).

(7) Pour des raisons méthodologiques, nous ne présentons les chiffres (nombre de décès, taux de mortalité et comparaison avec la région) que pour les causes pour lesquelles au moins 20 décès ont été enregistrés au cours de la période.

6. SANTÉ PERÇUE

À Forest, 28,7% des personnes interrogées lors de l'Enquête socio-économique 2001 estimaient que leur état de santé n'était pas satisfaisant (moyen, mauvais ou très mauvais). Cette proportion est de 26,1% pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.
On note des différences spatiales au niveau des secteurs. L'indice standardisé pour chaque secteur est présenté sur la carte. Celui-ci mesure la proportion de personnes qui considèrent que leur santé est mauvaise par rapport à la moyenne belge.
La valeur la plus élevée (1,86) est observée dans le secteur «Pont de Luttre-Ouest». Dans ce secteur, la proportion de personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé est 86% plus élevée que la moyenne nationale.
Dans les secteurs autour du centre et «Saint-Antoine», la proportion de personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé est 30% plus élevée que dans l'ensemble du pays. La plupart des secteurs situés dans la partie haute du Sud-Est de la commune présentent des valeurs inférieures à 1,0, ce qui signifie que la proportion de personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé y est plus faible que dans l'ensemble du pays.

Carte 6 : Santé subjective : personnes ne s'estimant pas en bonne santé, par quartier à Forest.

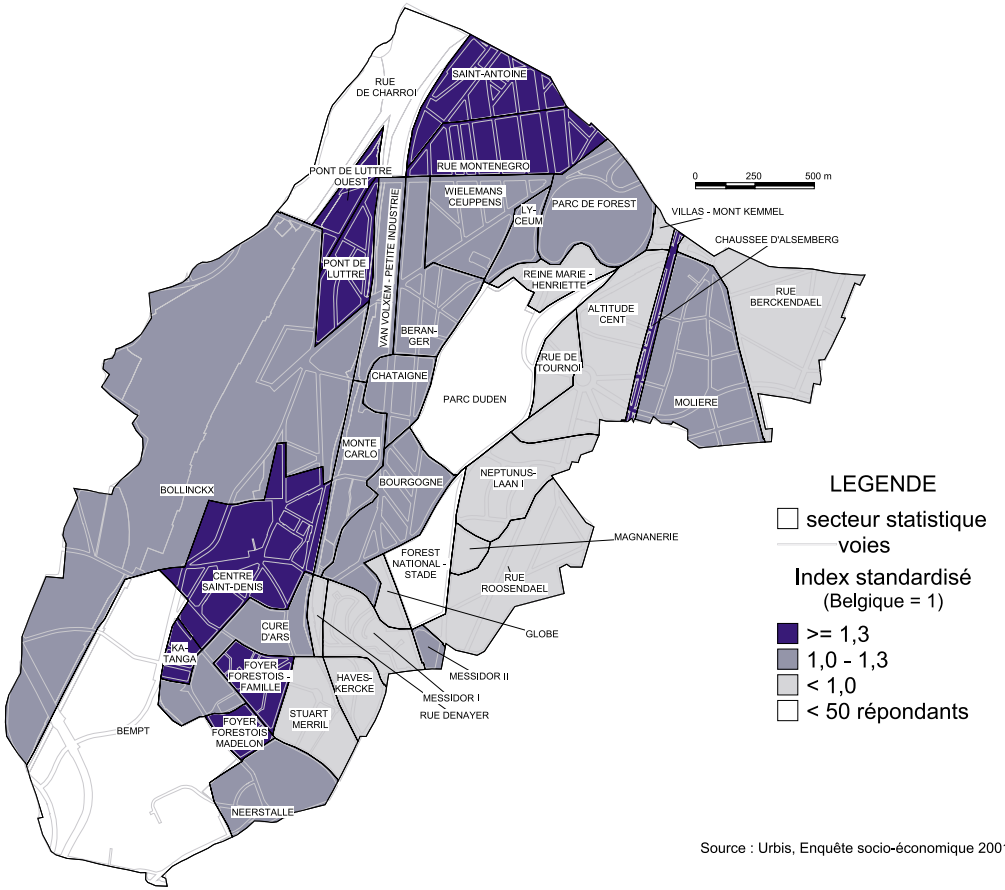

Source : Urbis, Enquête socio-économique 2001 (calculs: P. Deboosere)

7. ANNEXE

7.1 Définitions et abréviations

‰ = pour 1000

GRAPA : Garantie de revenu aux personnes âgées.

Indice d'intensité du vieillissement : représente la proportion de personnes de plus de 80 ans parmi les plus de 65 ans.

Indice de dépendance : représente la part de la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (0-19 ans et 65 ans et plus) par rapport à la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (20 à 64 ans) exprimée en pourcentage.

Indice de vieillissement : représente la part des plus âgés (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (0 à 19 ans) exprimée en pourcentage.

Registre d'attente : reprend les candidats réfugiés qui se trouvent dans une procédure de reconnaissance.

Revenu brut médian : revenu brut pour lequel il y a autant de ménages ayant un revenu inférieur que de ménages ayant un revenu supérieur (revenu se situant au milieu de la distribution des revenus classés par ordre de grandeur).

RIS : Revenu d'intégration sociale (nouvelle législation depuis 2002), octroyé par le CPAS.

VIPO : veuves, invalides, pensionnés et orphelins : entre autres ces catégories bénéficient de l'intervention majorée pour les soins de santé sous certaines conditions de revenus.

7.2 Repères méthodologiques (1)

CARTOGRAPHIE (CARTE À DISQUES PROPORTIONNELS)

La carte de référence présente, à l'aide de disques proportionnels, la densité de la population par secteur statistique. La taille des disques est proportionnelle au nombre d'habitants dans les secteurs statistiques. La légende indique le nombre d'habitants représenté par trois disques, mais d'autres valeurs apparaissent également sur la carte (échelle continue). L'échelle est adaptée pour chaque carte, la taille des disques n'est donc pas comparable entre les différentes cartes.

CARTOGRAPHIE (CARTE CHOROPLÈTHE)

La majorité des cartes présentées dans cette fiche sont des cartes choroplèthes (les zones sont remplies à l'aide d'une couleur). Pour chaque secteur statistique, la valeur relative (par exemple : % d'isolés) est calculée. Les secteurs sont ensuite divisés en catégories : secteurs présentant les valeurs les plus élevées, secteurs présentant une valeur assez élevée, secteurs présentant une valeur moyenne, secteurs présentant une valeur assez faible et secteurs présentant les valeurs les plus faibles. La moyenne de la commune se situe toujours dans la classe la plus moyenne. Pour des raisons d'interprétation, les secteurs qui comptent moins de 50 ménages sont laissés en blanc.

SECTEUR STATISTIQUE

Un secteur statistique est l'unité administrative la plus petite pour laquelle des données socio-économiques et administratives sont disponibles. Chaque commune peut être divisée en plusieurs secteurs statistiques. Les données par secteur statistique permettent de saisir le mieux possible les différences intracommunales. La Région de Bruxelles-Capitale est divisée en 724 secteurs statistiques.

En 2002, un secteur compte en moyenne 1 350 habitants. Un secteur statistique ne doit pas être confondu avec la signification ordinaire que l'on donne aux quartiers. Aux yeux des habitants et des utilisateurs, les quartiers ne sont souvent que très vaguement délimités. De plus, la description du quartier varie d'un habitant à l'autre. La carte de référence reprise dans chaque fiche par commune indique la délimitation des secteurs statistiques.

En 2001, une légère modification a été apportée à la délimitation des secteurs statistiques. En fonction de la source des données, on a travaillé aussi bien avec l'ancienne délimitation (d'avant 2001) qu'avec la nouvelle délimitation. (Pour plus d'infos : Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, Les dossiers de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2006/06, à paraître).

7.2 Repères méthodologiques (2)

SIGNIFICATION STATISTIQUE

Le degré de signification statistique évalue le rôle des fluctuations aléatoires (autrement dit, du hasard) dans les résultats obtenus. Plus précisément, elle évalue la probabilité, appelée «valeur de p», que le résultat obtenu survienne uniquement par le fait du hasard. En général, on utilise le seuil de 5% pour dire que le résultat est significatif ou non. Autrement dit, une valeur de $p < 0,05$ est considérée comme significative et donc, on considère que le résultat n'est pas dû au hasard.

Les différences statistiquement significatives sont présentées en gras.

Pour les comparaisons effectuées par une standardisation indirecte, la signification statistique a été évaluée par l'intervalle de confiance (si celui-ci contient la valeur 1,0, la différence n'est pas statistiquement significative).

Le degré de signification statistique est fortement dépendant de la taille de la population. Il est donc logique que dans les communes comprenant moins d'habitants les différences avec l'ensemble de la région atteignent moins facilement le seuil de signification statistique.

STANDARDISATION

La standardisation est une méthode qui consiste à corriger les taux pour permettre les comparaisons entre des populations dont la pyramide des âges est différente. La plupart des méthodes de standardisation utilisent une moyenne pondérée de taux spécifiques dans les catégories d'âge (ici, nous ne parlerons que de l'âge, mais on peut standardiser de la même façon pour une série d'autres caractéristiques comme le sexe par exemple).

Après avoir appliqué une méthode de standardisation, on obtient des **taux de mortalité standardisés selon l'âge** (on dit aussi ajustés). Quand on compare des taux ajustés pour l'âge, les différences observées entre les taux ne peuvent être dues à des différences de structures par âge des populations. Par opposition on parle de **taux brut** pour les taux non standardisés.

Dans les fiches les comparaisons entre les communes et l'ensemble de la région ont été réalisées par des standardisations indirectes.

Dans la standardisation indirecte, on utilise les taux dans une population de référence (ici l'ensemble de la région) pour calculer le nombre de décès qui auraient été attendus dans la population étudiée si elle avait eu les mêmes taux de mortalité par âge que la population de référence. Ceci permet ensuite de calculer le rapport (ou ratio) standardisé de mortalité (RSM ou SMR). Un RSM supérieur à 1,0 dans une commune indique que, compte tenu de l'âge, le taux de mortalité est plus élevé dans cette commune que dans l'ensemble de la région. La population de référence (Région de Bruxelles-Capitale) est indiquée par un RSM de 1,0.

Les résultats sont présentés sous forme d'excès ou de «sous-mortalité» exprimés en pourcentage : par rapport au taux de mortalité de l'ensemble de la région équivalent à 1,0, un SMR de 1,20 sera exprimé comme un excès de mortalité + 20%.

TAUX DE MORTALITÉ

C'est le rapport, pour une période donnée, du nombre de décès dans une population donnée à l'effectif de cette population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 1000 habitants et par année.

Les sources sont, pour le numérateur : le fichier des décès, constitué à partir des bulletins statistiques de décès, et pour le dénominateur les effectifs de population fournis par l'Institut National de Statistique.

Le taux de mortalité prématurée est calculé en divisant le nombre de décès de personnes de moins de 65 ans au cours de la période étudiée par le nombre de personnes de moins de 65 ans dans la population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 1000 habitants et par année.

Le taux de mortalité par cause est calculé en divisant le nombre de décès liés à une cause donnée au cours de la période étudiée par le nombre de personnes dans la population en milieu de période. Il s'exprime en nombre de décès pour 100 000 habitants.

N.B. : en pratique, la population en milieu de période est estimée en effectuant la moyenne du nombre de personnes en début et en fin d'année.

7.2 Repères méthodologiques (3)

TYPOLOGIE DES MÉNAGES

Il n'est pas si simple d'avoir un aperçu de la composition réelle des ménages pour deux raisons :

1. L'information du registre national est basée sur le domicile officiel. Nous savons cependant que les gens ne vivent pas toujours où ils sont inscrits officiellement. Il est difficile de résoudre ce problème, nous ne pouvons que reprendre la situation officielle.
2. Les statistiques classiques basées sur le registre national ne livrent aucune information sur les nouvelles formes de cohabitation (comme la cohabitation légale). La typologie du Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS) offre une solution à ce problème. Dans cette typologie sont considérés comme couples, non seulement les personnes mariées, mais également les cohabitants non mariés (en prenant en compte les différences d'âge des cohabitants). Cette typologie offre un meilleur aperçu de la composition réelle des ménages que les tableaux traditionnels de l'INS, qui surestiment le nombre de parents seuls avec des enfants.
   (Pour plus d'informations sur le re-calcul des données du registre national, voir www.cbgs.be).

PERSONNES VIVANT AVEC UN REVENU MINIMUM OU DE REMPLACEMENT

Il n'existe aucun indicateur qui reflète le nombre total de ménages ou le nombre total de personnes dans un ménage disposant d'un revenu de remplacement. La meilleure estimation disponible au niveau communal est obtenue en comptant les contribuables qui ont droit à une intervention majorée de l'assurance des soins de santé. Nous ne connaissons malheureusement que le nombre de dossiers. Or un dossier concerne soit une seule personne, soit l'entièreté d'un ménage; plusieurs dossiers par ménage sont donc possibles.

Il est actuellement impossible d'estimer combien de personnes sont à charge des titulaires de dossier. Cela signifie que le nombre de dossiers comparé à la population, comme présenté dans les tableaux, est toujours une sous-estimation de la réalité (le pourcentage de dossiers comparé au nombre de ménages serait par contre une surestimation).

Lay-out Nathalie da Costa Maya, Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire - CDCS asbl.